

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

COMMUNE : MANDUEL
CANTON :
MARGUERITTES
DEPARTEMENT : GARD

DECISION DU MAIRE
N°065/2024

Objet : Adhésion à l'accord-cadre MERCATURA – M2021-001 – lot 1 – acquisition et maintenance de photocopieurs

Le Maire de Manduel

Vu le Code de la commande publique
Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal n° 20/016 en date du 10 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur le Maire, et pour la durée de son mandat, la prise de toutes les décisions relatives à la préparation, passation, exécution et règlement des contrats, accords-cadres et avenants, sans limite de montant, dès lors que les crédits afférents ont été inscrits au budget de la commune ;
Vu la procédure de mise en concurrence réalisée par les services de Nîmes Métropole,
Vu la lettre d'engagement annexée,

Considérant les besoins en matière de photocopieurs et de leur maintenance,
Considérant l'attribution réalisée par les services de Nîmes Métropole,

Décide

Article 1^{er} : De signer la lettre d'engagement pour le lot 1 « acquisition et maintenance de photocopieurs » de l'accord-cadre M2021-001 « acquisition et maintenance de systèmes d'impression »

Article 2 : l'engagement prendra effet à compter de la notification.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier Payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché en Mairie. Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet du Gard.

Publiée :

16 DEC. 2024

Fait à Manduel, le

13 DEC. 2024

Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT